

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG 74

Séance du 14 octobre 2025

OBJET : FINANCES – Modification AP / CP ZAC Pré Billy (Budget 2025-DM)

Date de la convocation : 30 septembre 2025

Président de séance : Antoine de MENTHON

Secrétaire de séance : Claudine FAUDOT

Nombre de membres titulaires en exercice : 30

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 7

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG
2. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG
3. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG
4. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets
5. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex
6. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
7. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 2

1. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire Thonon Agglomération
2. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président CC des Vallées de Thônes

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNÉ POUVOIR : 8

1. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG, ayant donné pouvoir à Mme Mireille MARTEL
2. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz, ayant donné pouvoir à M. Didier EVERAERE
3. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy, ayant donné pouvoir à M. Antoine de MENTHON
4. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy, ayant donné pouvoir à M. Christophe BOCHATON
5. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier, ayant donné pouvoir à Mme Anne BLANC
6. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA, ayant donné pouvoir à Mme Claudine FAUDOT
7. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à Mme Franca VIVIAND
8. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes, ayant donné pouvoir à M. Jacques DALEX

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 13

1. M. Serge BEL, Maire de Messery
2. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2
3. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne
4. Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz
5. Mme Charlotte DEMARCHE, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc
6. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret
7. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy
8. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy
9. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
10. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse
11. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74
12. M. François ASTORG, Maire d'Annecy
13. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74

PERSONNES INVITÉES :

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départemental, excusée

Vu la délibération n°2022-01-01 du 28 janvier 2022 relative à la création d'un AP/CP ZAC de Pré Billy (Budget 2022),
Vu la délibération n°2022-02-13 du 1^{er} avril 2022 relative à la modification de l'AP/CP ZAC de Pré Billy (Budget 2022),
Vu la délibération n°2022-04-41 du 20 octobre 2022 relative à la modification de l'AP/CP ZAC de Pré Billy (Budget 2022),
Vu la délibération n°2023-01-02 du 19 janvier 2023 relative à la révision de l'AP/CP ZAC de Pré Billy (Budget 2023),
Vu la délibération n°2024-01-03 du 25 janvier 2024 relative à la révision de l'AP/CP ZAC de Pré Billy (Budget 2024),
Vu la délibération n°2025-01-01 du 12 février 2025 relative à la révision de l'AP/CP ZAC de Pré Billy (Budget 2025),
Vu l'avis de la commission finances,

Considérant le principe d'annualité budgétaire dont la procédure des AP/CP constitue une dérogation permettant d'améliorer la visibilité financière des engagements de l'établissement,

Considérant le vote du budget primitif du CDG74 lors de la réunion du conseil d'administration du 12 février 2025,

Considérant la fin des travaux d'aménagement,

Considérant les compléments de travaux à effectuer (ex : bornes IRVE),

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la procédure d'autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP) vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier qui vont se dérouler sur plusieurs exercices budgétaires. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Dans le cadre de l'acquisition du 44 rue du Goléron à Annecy et de la réalisation de ses aménagements intérieurs, une autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) avait été mise en place en 2022. Compte tenu de la livraison de l'ouvrage et de l'avancement des paiements des travaux d'aménagements intérieurs, il convient de revoir la durée de l'AP/CP et la répartition des crédits de paiements sur les différents exercices.

Le montant de l'AP a été voté à 9 639 516,50 € HT soit 11 567 419,80 € TTC.

À la vue de la réalisation des crédits de paiement des exercices 2022, 2023 et 2024, la répartition à venir des CP est estimée selon le tableau suivant :

Montant de l'AP		11 567 419,80 €		
CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026 Création d'une année supplémentaire
4 804 819,45 €	2 501 618,77 €	2 411 680,28 €	1 749 301,30 €	100 000,00

Le financement de l'opération serait assuré de la manière suivante :

Montant global de l'AP	11 567 419,80 €
Revente MFPT (1er et 2ème étage)	1 930 501,93 €
Revente RDC (service emploi)	276 526,50 €
Revente Salle des conférences	110 000,00 €
Revente PST	606 000,00 €
Subventions	866 000,00 €
FCTVA	1 897 519,54 €
Emprunt	3 596 000,00 €
Fonds propres	2 284 871,83 €

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte la modification de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pour l'opération ZAC de Pré Billy telles que présentées ci-dessus,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annecy,

Le 17 octobre 2025

Le secrétaire de séance,

Claudine FAUDOT

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,

Antoine de MENTHON




La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- *La transmissions au représentant de l'Etat le :*
- *La publication par voie électronique le :*